

Une personne présentant des symptômes évocateurs sans avoir été en contact avec une personne testée positive (CAS POSSIBLE)

Gestion en établissement

Isoler la personne symptomatique (élève sous surveillance + port de masque si plus de 6 ans), contacter les responsables légaux pour consultation médicale

La personne symptomatique reste à domicile, évite les contacts.

Consultation médicale

Retour si Attestation sur l'honneur complétée et signée par les responsables légaux précisant :

- date de la consultation médicale
- absence de prescription de test RT-PCR

Si test prescrit, retour autorisé après réalisation du test et obtention du résultat + attestation sur l'honneur complétée et signée précisant que le résultat du test est négatif

Pas de consultation médicale

Retour possible après 7 jours d'éviction et si absence de fièvre

Eviction selon délai défini par son médecin (pour les élèves)
7 jours après la date du prélèvement positif, ou début des symptômes (Durée pouvant être prolongée si persistance des symptômes) + **port d'un masque chirurgical pendant les 7 jours suivant la levée de l'isolement** Sauf pour les élèves du 1^{er} degré

Attestation signée des responsables légaux

Personne testée positive COVID 19 (test RT-PCR)

CAS CONFIRME

Gestion DSDEN

Personne ayant eu un contact rapproché avec un cas positif Covid 19 (CAS CONTACT A RISQUE)

(Gestion en établissement)

Intra familial

(1 ou plusieurs membres du foyer familial sont cas confirmés (positifs test RT-PCR)

Eviction jusqu'à la guérison du dernier membre de la famille malade

Attestation sur l'honneur complétée et signée: Test négatif réalisé dans les 7 jours après la guérison du dernier cas confirmé vivant au foyer familial

En l'absence d'attestation : Éviction scolaire maintenue jusqu'à sa production et pour une durée maximale de 14 jours.

Pour le 1^{er} degré, retour au bout de 7 j après la guérison du dernier membre de la famille testé positif **sans condition de test, et si absence de symptôme**

Hors foyer familial

Eviction jusqu'à réalisation d'un test 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé

Attestation parentale, écrite : Test négatif réalisé 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé

En l'absence de test RT-PCR ou d'attestation sur l'honneur : Eviction de 14 jours à compter du dernier contact

Pour le 1^{er} degré : retour au bout de 7 jours sans condition de test et en l'absence de symptôme